FRC 23164
Case FRC 22070

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

MOTION D'ORDRE

PAR MARIN,

Député du Mont-Blanc,

Sur le Muséum central des Arts.

Séance du premier Nivôſe an 6.

Représentans du Peuple,

Je viens appeler votre ſollicitude ſur les chefs-d'œuvre des arts, ſur le fruit des victoires des Français & les monumens éternels de la gloire nationale. A ce titre ſeul, j'eſpère mériter votre attention.

THE NEWBERRY LIBRARY

Le comité d'inſtruction publique de la Convention nationale lui fit, dans le commencement de ſa ſeſſion, un rapport, dans lequel il fit ſentir la néceſſité d'offrir aux artiſtes & aux étrangers le ſpectacle des chefs-d'œuvre que poſſède la Nation françaiſe. Il développa les reſſources que l'inſtruction & l'induſtrie nationale devoient y puiſer, le produit immenſe que la République, & ſur-tout la commune de Paris, devoient en retirer; & deux mois furent à peine écoulés que les richeſſes nationales furent expoſées aux talens, excitèrent l'émulation des jeunes artiſtes, l'admiration des Français & la curioſité des étrangers. Dès-lors on voyoit, chaque jour, une foule d'élèves étudier aſſidument, & chercher la perfection dans l'imitation des grands maîtres; les arts renaiſſoient & ſourioient au génie de la liberté.

Le gouvernement conſtitutionnel s'eſt établi. La direction du Muſéum central des arts a été confiée au miniſtre de l'intérieur: ſoit inſouciance, impéritie, ou mauvaiſe volonté, tout eſt rentré dans le chaos. Depuis plus de deux ans, les artiſtes ſollicitent continuellement, & en vain, les moyens d'inſtruction dont on les a injuſtement privés. Les richeſſes nationales, en ce genre, ont centuplé par les mains de la victoire; & tous ces tréſors, enfouis, entaſſés pêle-mêle dans des magaſins, ſont arrachés même aux hommages de la reconnoiſſance; ou, ſi l'on en expoſe quelques-uns, tels que les chefs-d'œuvre de Raphaël ou du Corrège, couchés au haſard ſur le parquet, le long d'un mur, ſans conſulter la direction de la lumière & les points de vue; on paroît vouloir, en les privant de leur effet, leur ravir les droits à l'admiration juſtement méritée, dont ils avoient joui juſqu'à préſent.

Une foule d'étrangers, frappés de la gloire & de l'éclat de la grande nation, viennent dans cette immenſe commune, être témoins & jouir du fruit de ſes triomphes; leurs premiers pas ſe portent au Muſéum des arts, dont la renommée avoit depuis long-temps publié les richeſſes: ils ne trouvent que des décombres.

Le défenſeur de la patrie, celui à qui la nation doit ſa liberté, ſa proſpérité, la victoire & la paix, veut jouir du plaiſir de contempler ces chefs-d'œuvre dont, au prix de ſon ſang, il a embelli ſa patrie. Il voit dans une très-vaſte galerie une petite partie de ſtatues & tableaux épars & jetés comme au haſard, qui ne lui font aucune de ces ſenſations que fait naître le beau, dans quelque genre que ce ſoit, chez celui même qui n'a aucune idée des arts: il ſe retire mécontent, en diſant que cela ne valoit pas ce qu'il en a coûté pour l'acquérir.

Cependant l'on a exécuté, dans moins de deux mois, & à peu de frais, ce que l'on ſollicite en vain depuis deux ans; on l'a exécuté avec un nombre de bras inférieur à celui qui, dès-lors, y eſt habituellement occupé. Par quelle fatalité un établiſſement auſſi utile, auſſi urgent, dont on avoit annoncé la jouiſſance depuis un an, n'eſt-il pas même commencé, puiſque le local étoit préparé? c'eſt ce que je vais tâcher de développer. Je vous indiquerai le mal & les moyens d'y remédier.

Peu de mes collègues ont été, comme moi, à portée de voir ce qui ſe paſſe au Muſéum. Je vais vous énoncer des faits dont, pour la plupart, j'ai été témoin; je vous dirai la vérité franchement, & ſans le moindre détour.

Les tableaux précieux des écoles hollandaiſe & flamande ſont ravis aux arts & à la curioſité du public: une très-

grande portion eſt entaſſée dans des magaſins au rez-de-chauſſée, dans des ſalles fermées & humides, où néceſſairement ils s'altèrent conſidérablement. Si, dans l'endroit même où ſe fait l'expoſition, on a ſoin d'entretenir le feu & de renouveler l'air pour bannir l'humidité, quoique la ſalle ſoit élevée d'environ vingt-cinq pieds au-deſſus du ſol, il eſt certain qu'ils doivent ſe dégrader dans des ſalles humides & fermées. J'ai même vu, pendant un temps, les grands tableaux placés au bas du grand eſcalier, couverts ſeulement d'une toile, expoſés à toutes les injures de l'air & aux chocs du paſſage continuel de ceux qui alloient au Muſéum ; on a vu le beau tableau de Schneider percé par une échelle. Les Italiens, qui ſavent auſſi apprécier les arts, ſont plus ſoigneux. On ne voit nulle part, chez eux, des ſalons d'expoſition ni des magaſins de tableaux au rez-de-chauſſée : quoiqu'ils ſoient ſous un ciel beaucoup plus chaud, & qu'ils habitent un climat moins humide que celui-ci ; ils prennent toutes les précautions qui peuvent mettre leurs tableaux à l'abri de l'humidité.

Les moyens d'exécution que l'on emploie ſont mauvais; ils ont les inconvéniens d'écarter tout eſpoir de voir s'effectuer un placement quelconque, même proviſoire, ſauf dans un temps très-éloigné, d'entraîner dans beaucoup de dépenſes inutiles, & de dégrader les chefs-d'œuvre des arts d'une manière irréparable.

C'eſt dans la galerie deſtinée à l'expoſition que travaille le très-petit nombre d'ouvriers occupés à préparer des bordures. L'ébranlement & la pouſſière qu'ils occaſionnent, les ſecouſſes continuelles que donnent les colonnes & les ſtatues que l'on remue chaque jour, altèrent & détériorent la peinture ; & lorſqu'il s'agit d'encadrer un tableau ancien,

peint ſur bois, comme il y en a beaucoup, on frappe à coups de marteau, ce qui fait néceſſairement éclater la couleur, & la détache du fond. Si elle ne tombe pas à l'inſtant même, elle ne peut ſubſiſter long-temps.

L'occupation continuelle des garçons de ſalle conſiſte à tranſporter pluſieurs fois le même tableau d'un endroit à l'autre, & toujours pour le placer ſur le parquet, où ils ſont ſans ceſſe expoſés à être briſés par la chûte de quelques-uns d'entre eux : auſſi, il y a peu de temps, un coup de vent en a renverſé avec fracas de très-précieux, dont les toiles ont été entièrement rompues, preſque dans le milieu du tableau.

Je ſuis loin de vouloir inculper les membres de l'adminiſtration du bureau central des arts. Il n'a jamais été dans mon caractère de les rendre reſponſables des inconvéniens qui ont pu réſulter du défaut d'emplacement convenable de l'impéritie & de la négligence des ouvriers, ou de la lenteur dans laquelle le défaut de moyens a dû les entraîner. Je ſerois fâché de donner lieu à des opinions qui pourroient ne pas leur être favorables ; mais auſſi je ſerois très-coupable ſi je me taiſois ſur des faits importans qui intéreſſent auſſi eſſentiellement la conſervation de la plus précieuſe collection de l'univers.

Des artiſtes, d'une célébrité juſtement méritée, ſe ſont plaints que, ſous le prétexte de reſtaurer les tableaux, on les altéroit ; qu'en les verniſſant mal à propos on les avoit dégradés. Je n'ai pas été témoin de ces faits ; mais je ſais que pluſieurs tableaux très-précieux ont été entièrement gâtés, parce que des ignorans ſe ſont aviſés de les reſtaurer. Il y a au Muſéum des ouvrages des plus grands maîtres, dont

l'exiſtence ſera un reproche éternel contre ceux qui en ont ordonné la reſtauration; ils ſont méconnoiſſables.

Je ne conçois pas comment on a oſé, ſans précaution, & dans le court eſpace de quelques jours, entreprendre d'en reſtaurer un grand nombre; je ne conçois pas même comment on peut ſe réſoudre à porter la main ſur ces chefs-d'œuvre. On devroit reſpecter cette empreinte du temps qu'Horace a célébrée, & que les Italiens conſervent avec tant de ſoin. Pourquoi veut-on faire diſparoître, par un éclat emprunté, cette touche des grands maîtres, qui faiſoit admirer leurs ouvrages dans le temps même où la victoire en a enrichi le territoire de la République. Ce n'eſt qu'avec un reſpect religieux, dans l'extrême néceſſité, & avec les plus grandes précautions, que l'on doit porter la main ſur un tableau pour le reſtaurer. Il me feroit facile de vous faire ſentir la vérité de cette opinion, de vous indiquer les précautions à prendre; mais ce développement m'entraîneroit dans un détail faſtidieux d'opérations mécaniques, qui ne ſont bonnes que pour ceux qui ſont chargés de l'exécution. Je reviens à la ſérie des faits que je dois vous déonncer.

J'ai dit que les tableaux étoient entaſſés les uns ſur les autres dans des magaſins: on s'eſt plaint que, lorſqu'on vouloit les faire voir ou les changer de place, on les tiroit par une extrémité: d'où il réſultoit que celui que l'on tiroit faiſoit ſur celui qu'il touchoit l'effet d'une rape, le froiſſoit, ou le rouloit de façon à en détacher entièrement la couleur.

Qu'après avoir donné à deux artiſtes deux tableaux du Corrège à remettre ſur toile, l'un de ces tableaux a été altéré par l'opération, car on l'a rendu liſſe comme un panneau de voiture; ce qui n'a pu ſe faire que par une

preſſion telle, que la touche du maître eſt applatie, & ſemble être rentrée dans la toile. L'autre auroit eu le même ſort, ſi l'artiſte ne ſe fût refuſé à cette opération déſaſtreuſe.

On ſe plaint de ce qu'à l'exemple de ce financier qui ayant fait conſtruire des rayons d'une bibliothèque en bois d'acajou richement décorés, fit couper les volumes à la meſure des rayons : on a fait couper des bandes tantôt de ſix pouces, tantôt d'un pied de largeur, à des tableaux de Guerchin, pour les appareiller à tel ou tel autre tableau. Je dis plus, nous avons acquis le précieux deſſin ſur papier appelé *le carton de Raphaël*, de l'école d'Athènes. Pendant plus de deux ſiècles, on avoit religieuſement conſervé ce monument du génie du plus grand des peintres : ici, on a cru devoir le coller ſur une autre toile. Il en eſt réſulté qu'une grande partie de ce papier déja mutilé par le temps, n'ayant pu ſupporter le degré d'humidité qu'a exigé cette opération, a diſparu, ce qui a occaſionné dans le deſſin des intervalles & des lacunes conſidérables. On a le projet de les faire remplir par un deſſinateur moderne. Quel eſt donc celui qui, ſans frémir, oſera porter le crayon ſur les ouvrages de Raphaël ? Quel ſera l'artiſte aſſez ignorant ou préſomptueux pour oſer ſubſtituer ſon crayon à celui de ce grand homme ? Et quand il auroit cent fois plus de talent que lui, il eſt impoſſible que, traçant au haſard, il rende ſon idée ; il en réſultera que cet ouvrage, maintenant d'un prix ineſtimable, n'en aura aucun, dès qu'altéré par une autre main, il ceſſera d'être l'ouvrage de Raphaël. Tels ſont, citoyens, les principaux abus que je devois vous dénoncer. Quelqu'un croira peut-être que j'exagère ; mais je prends, à cette tribune, par l'honneur que j'ai d'être repréſentant du peuple français, l'engagement de fournir la preuve

de tout ce que j'avance à quiconque voudra élever le moindre doute.

C'eſt à vous, repréſentans du peuple, à mettre un terme à ces abus. Vous ne ſouffrirez pas que l'Europe entière, & ſur-tout les Français, vous accuſent de n'avoir arraché aux nations vaincues les chefs-d'œuvre des arts que pour les laiſſer détruire.

Il ſera cher aux artiſtes & à tous ceux qui aiment ſincèrement la gloire de leur patrie, le jour où le Conſeil des Anciens déterminant l'enceinte du palais du Corps légiſlatif, le Muſéum central des arts eſt compris dans celle du Conſeil des Anciens ; il ſera l'époque de ſon rétabliſſement : & ce monument, placé ſous la ſurveillance immédiate du Corps légiſlatif, ſera digne des tréſors qu'il renferme & de la grande nation qui l'a élevé. Vous l'affranchirez des caprices de l'influence miniſtérielle, & vous vous empreſſerez d'offrir aux talens les moyens de perfection qu'ils ne ceſſent de ſolliciter. Je ſais avec quelle affectation on a cherché à répandre l'odieux ſur le choix que l'on a fait de ce local pour une fête. Je demande à tout homme de bonne foi ſi l'on a pu qualifier un inſtant de muſéum cette galerie où tout étoit dans le plus grand déſordre : elle offroit un emplacement deſtiné à le devenir un jour ; mais il s'en faut beaucoup qu'elle le fût. Ce n'eſt, ainſi que votre commiſſion des inſpecteurs vous l'a dit, que parce que cet emplacement étoit preſque vuide, qu'il a été préféré. Au reſte il eût été à ſouhaiter que l'on eût pu recevoir le vainqueur de l'Italie dans un local embelli par ſes victoires, & lui offrir le ſpectacle du fruit de ſes conquêtes.

Je vous ai indiqué le mal ; le remède eſt facile : mais il faut écarter tous ces ſyſtêmes de magnificence dans des

conſtructions nouvelles. Les uns veulent que la galerie ſoit éclairée par le faîte, les autres projettent la conſtruction d'un nouveau bâtiment parallèle à celui qui exiſte. Ces travaux exigent beaucoup de temps & des dépenſes énormes: en attendant, tout s'altère & ſe détruit. De quoi ſerviront ces beaux emplacemens, lorſque l'on n'aura à y placer que des objets qui ne mériteront plus l'attention & les regards du public?

Il faut avant tout conſerver, ſe garantir des pièges que tendent les architectes & les têtes ſyſtématiques, en un mot adminiſtrer en bons pères de famille. Suſpendez ces reſtaurations qui ne ſont que des altérations; ne permettez pas que l'on oſe porter, ſans conſidération ni ménagement, la main ſur ces chefs-d'œuvre; commandez le reſpect qui leur eſt dû; faites exhumer des tombeaux des magaſins, & placer dans un endroit convenable des tableaux qui bientôt n'exiſteront plus. Il ne faut pour cela ni temps, ni dépenſe. L'emplacement exiſte; la nation a des magaſins où ſont renfermés tous les matériaux néceſſaires; elle ſalarie des employés, dont le nombre ſuffit pour achever ce travail dans peu de temps, lorſqu'ils ſeront bien dirigés.

Si je ne craignois d'entrer dans des détails au-deſſous de la dignité du Corps légiſlatif, j'indiquerois les moyens de faire ce placement à peu de frais; mais, quand la nation ſeroit dans le cas de dépenſer pour cet objet, je ſoutiens, à part l'intérêt des arts, qu'il n'eſt aucune dépenſe plus avantageuſe & plus urgente. Vous ne devez rien négliger de ce qui peut contribuer à la conſervation d'un dépôt auſſi précieux.

Je n'examinerai pas juſqu'à quel point peut s'étendre la police que la conſtitution attribue à chaque Conſeil ſur les

objets compris dans ſon enceinte ; quelle eſt la nature de ſa ſurveillance & de ſon adminiſtration : ces conſidérations ſont indépendantes de l'objet qui nous occupe ; ou ſi elles peuvent y recevoir quelque application, ce n'eſt que pour vous impoſer plus fortement l'obligation de prendre des meſures légiſlatives, promptes & efficaces.

Des meſures légiſlatives ſont ſeules dignes de l'établiſſement qu'il s'agit de former & de conſerver ; elles honoreront la nation & les arts ; elles aſſureront les fruits des victoires des Français ; elles ſont néceſſaires : vous ne devez pas abandonner à la verſatilité, au caprice, à l'ignorance & à l'intrigue, un objet d'adminiſtration qui exige les plus grands ſoins, les précautions les plus minutieuſes, & l'intelligence la plus conſommée, où la moindre faute devient irréparable.

Je demande qu'il ſoit formé une commiſſion chargée de vous préſenter, dans le plus bref délai, des vues ſur le prompt achèvement du Muſéum central des Arts, les moyens de le faire ſervir à l'inſtruction des artiſtes, d'expoſer les objets qui y ſont dépoſés aux regards du public, & d'en aſſurer la conſervation.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Nivôſe an 6.